

tance telle que le droit d'adopter une loi comme celle de l'assurance-chômage nous devons faire signe du doigt à Westminster et lui en demander l'autorisation. Je trouve que c'est une grande humiliation, non pas que je sois anglophobe, mais parce que je suis procanadien. Il est des enfants mineurs, des gens de moins de vingt et un ans, qui ont besoin de tuteurs, cela va de soi. Mais il y en a d'autres qui ont atteint leur maturité et qui peuvent agir par eux-mêmes. Parfois, le Canada ne peut légiférer dans son propre domaine sans en référer à Westminster. A mon humble avis, la première chose à faire à l'égard des affaires internationales serait de demander à Westminster de soustraire à la constitution les dispositions relatives au désaveu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Je signale à mon chef et au comité la situation absurde où se trouve placé notre Parlement lorsque des copies certifiées des lois adoptées par le Parlement, c'est-à-dire par la Chambre des communes et par le Sénat, et sanctionnées par Son Excellence le gouverneur général, qui est le représentant de Sa Majesté au Canada, sont transmises, conformément à l'article 56, à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté. Je vais lire l'article:

56. Lorsque le Gouverneur général aura donné sa sanction à un bill au nom de la reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté; si la reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu, accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte—étant signifié par le gouverneur général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

L'article 57 est au même effet. La situation absurde consiste en ce que l'an dernier, au mois de mai, Sa Majesté vint au Canada et sanctionna personnellement plusieurs bills. Nous avons supposé, cela va de soi, que tout était dit, que les bills sanctionnés par le roi du Canada ne seraient pas transmis par le secrétaire du gouverneur général au secrétaire d'Etat pour les Dominions à Londres et que le roi d'Angleterre n'aurait pas deux ans pour désavouer les mesures législatives qu'il avait sanctionnées comme roi du Canada. Voilà une situation des plus renversantes. On nous dira, bien entendu, que ces articles sont périmés, qu'ils ne sont plus en vigueur maintenant. Mais si l'on transmet des copies de nos lois au secrétaire pour les Dominions, maintenant que le Canada jouit de ce que l'on dit être les avantages du Statut de Westminster, tout comme cela se pratiquait quand le Canada était reconnu comme une colonie

au temps de l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, quel progrès avons-nous fait?

On peut affirmer, cela va de soi, qu'il n'est pas question de désaveu à l'égard d'aucune loi de notre Parlement. Ce n'est là qu'une présomption, car personne ne sait si en quelque occasion Westminster ne fera pas ce que le présent Gouvernement a fait avec raison dans le cas de l'Alberta. Il n'y a pas eu de désaveu de lois provinciales pendant un grand nombre d'années, mais récemment, lorsqu'un premier ministre provincial fit adopter des lois qui étaient évidemment inconstitutionnelles, elles furent désavouées. Je ne blâme pas le Gouvernement de l'avoir fait; c'était ce qu'il fallait faire, mais qui sait ce qui pourra se produire à l'avenir au sujet de nos propres lois?

Le seul moyen d'avoir des citoyens patriotes au Canada c'est de leur apprendre quel est le véritable statut de notre pays et de leur dire ce qu'est au juste notre constitution. Nous tenons à faire respecter notre constitution; j'en suis, mais elle doit faire des Canadiens fiers de leur pays et fiers de leur qualité de citoyens. Nous devons être aussi fiers que les anciens Romains qui disaient: "Civis romanus sum", ce qui veut dire; "Je suis citoyen romain". Nous devrions être fiers d'être citoyens canadiens. Lorsqu'on enseigne au petit garçon à l'école qu'il a le privilège d'être Canadien, il doit répéter la même chose; "Je suis fier d'être un jeune Canadien" et ce sentiment de fierté ne le quittera plus.

Je voudrais mentionner ici une chose dont je ne suis pas satisfait. Lorsque sir John Macdonald passait quelques semaines à St. Patrick, dans ma circonscription, il écrivit une lettre à l'un de ses amis dans laquelle il manifestait le désir que le Canada soit appelé un royaume. Lord Derby s'opposa à cette idée et il fit quelques observations amusantes au sujet de ce monsieur. Sir John Macdonald fut un des Pères de la Confédération, un grand homme, un des artisans de notre pays et aussi un bon britannique. Il croyait que le Canada devait être appelé un royaume, mais Sa Seigneurie fut effrayée de l'effet que cela pourrait produire aux Etats-Unis et il ne voulut pas y consentir. Le 19 mai de l'an dernier, comme on le voit à la page 4415, du harsard, une voix se faisait entendre dans notre Parlement et disait:

Puisse la Divine Providence bénir vos travaux et mon royaume du Canada.

Ces paroles ont été prononcées par Sa Majesté lors de son passage dans notre ville, mais Sa Majesté est certainement un roi sans royaume, pour ce qui est du Canada, parce que le Canada n'est qu'un dominion. La